



BULLETIN TECHNIQUE N°8

20 AU 30 JUIN 2022

Observations sur les mois de juin 2022

Ce bulletin est édité à la suite de tournées de parcelles réalisées par les conseillers PPAM d'Agribio04 et 05 et de la Chambre d'Agriculture 04, et grâce à des retours de producteurs.trices prenant part à ce réseau participatif de producteurs de PPAM diversifiées en PACA :

- Dans les Alpes de Haute-Provence : Roselyne Dubois, Pierre Sauvat, Philippe Girard, GAEC Paul, Elodie Vaucher, Benoît Cassan, Nicolas Ladureau, Carmejane ;
- Dans le Vaucluse : Olivia Van der Vynckt, Jean-Christophe Raffin, Guillaume Liardet (Aromaplantes), Estelle Vexlard ;
- Dans les Hautes-Alpes : Simon Segretain, Lionel Martin, Vincent Tschanz, ferme de Premiens.

Il s'agit de PPAM en bio et en conventionnel.

Devenez-vous aussi acteurs du réseau ! Nous cherchons toujours à renforcer les contributeurs, donc si vous êtes intéressé.e, contactez-nous : conseillerppam@bio-provence.org.

Toutes les photos du bulletin ont été prises par les conseillers, pendant leurs tournées.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

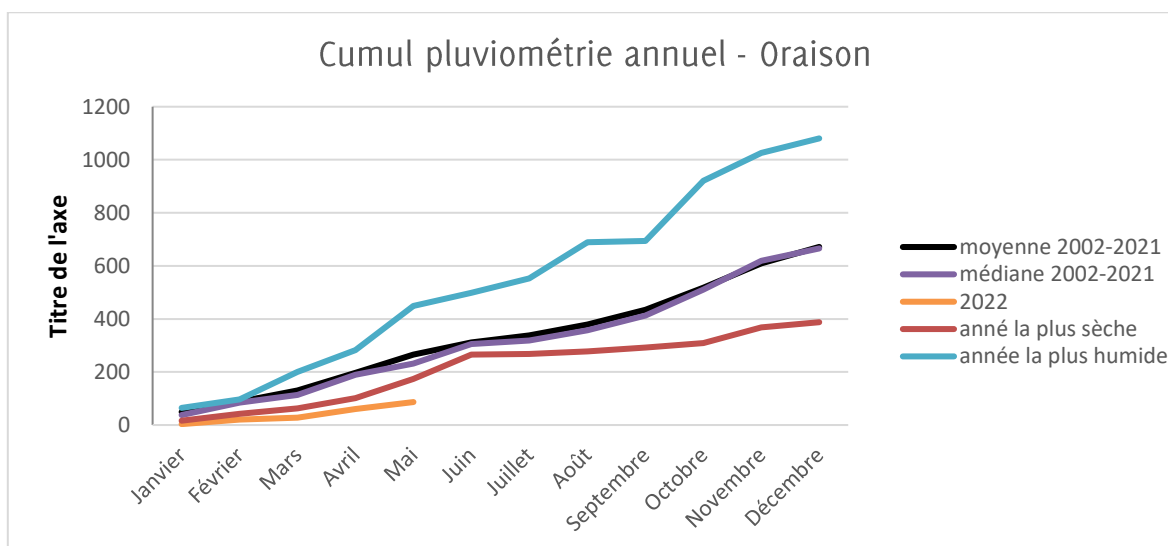
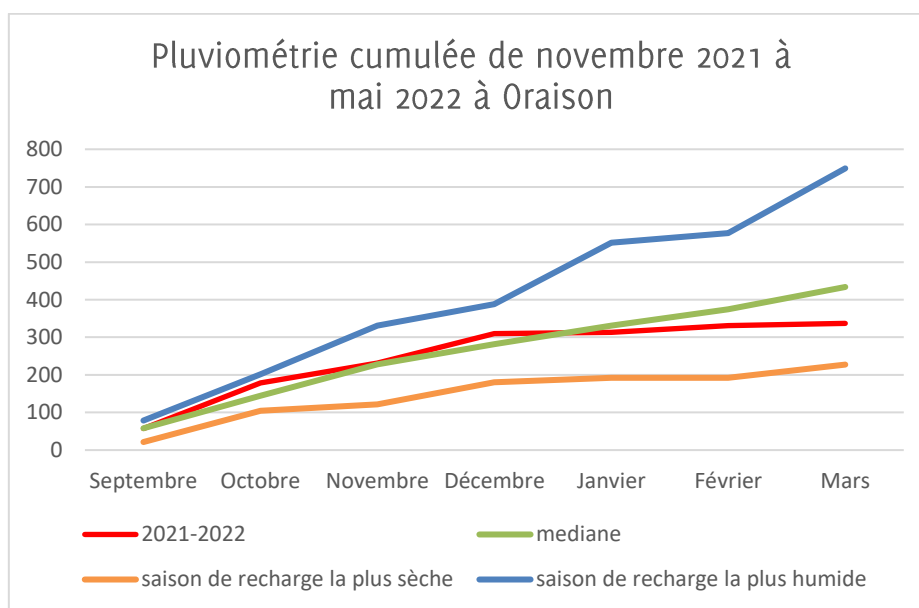
N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145	Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
---	--

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Météo & observations globales



Ce graphique permet de constater que sur le secteur d'Oraison, la période hivernale et printanière est assez basse par rapport à la médiane des autres années. En revanche, comme indiqué dans le précédent bulletin, depuis le début de l'année, la pluviométrie est extrêmement basse. En juin, des orages ont eu lieu dans certains secteurs, qui ont été très favorables de manière générale aux cultures. Cependant, comme tout orage, les quantités ont été très hétérogènes d'un secteur à l'autre.

En plus de la sécheresse, les températures ont été très élevées par rapport aux moyennes habituellement enregistrées et les chaleurs de juin ont pu atteindre des températures dignes d'un mois juillet.

Certaines cultures même à l'irrigation commencent à sérieusement souffrir de ces conditions climatiques.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Principaux travaux du moment

Les récoltes sont en cours dans de nombreuses PPAM pour l'huile essentielle ou l'herboristerie : hysope, menthe, mélisse, thym, verveine, sauge officinale...

Les adventices d'été sont bien présentes surtout dans les parcelles irriguées et se développent avec la chaleur (chénopodes, amarantes, séneçons, chardons, digitales, sétaies...). Même si la priorité est souvent donnée au récolte et non au désherbage, ce travail peut éventuellement être réalisé pour éviter les montées en graine trop importantes.

Pour les cultures plantées cette année et celles où il est possible de faire une 2^{ème} coupe, un apport d'engrais minéral ou organique est possible pour aider les cultures à redémarrer. Mais, pour avoir une bonne efficacité, il est impératif de le faire suivre d'une irrigation d'au moins 20 mm ou de le positionner avant une pluie, qui est bien rare...

Etat sanitaires des cultures – retours producteurs & observations

En plein champ...

« Sommités fleuries »



Hélichryse.

04 – Val de Durance : fin juin, récolte effectuée
84 – Albion (plateau de Sault) : 2^{ème} décennie de juin, les fleurs ont les boutons qui vont presque s'ouvrir

Figure 1 : hélichryse en bouton, 2^{ème} décennie de juin (84)

Hysope

84 – Albion : La culture manque particulièrement d'eau. Les plants se dessèchent même les plus développés.

04 – Vallée de l'Asse : Les cultures ont été récoltées.

Sauge officinale.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

84 – Albion : sauge officinale, (ici pour la distillation), a été récoltée vers le 15 juin. Elle était alors en pleine floraison et les feuilles commençaient à se recroqueviller à cause de la chaleur. Les rendements ont été bons.



Thyms.

84 – Comtat-Venaissin : Les thyms ont donc été récoltés au même stade et dans les mêmes conditions. Pourtant les rendements ont été différents : rendement bon pour les thyms à linalol et thujanol par contre beaucoup moins bon pour le thym à thymol.

04 – Vallée de la Durance : Les thyms sont irrigués et commencent à redémarrer mais de manière hétérogène.

Figure 2: Redémarrage du thym dans le 04

Origan

84 – Comtat Venaissin : en début de floraison mais il commence à souffrir de la chaleur car les feuilles du bas se dessèchent. La récolte sera effectuée fin juin.

Estragon

84 – Comtat Venaissin : l'estragon est en boutons et les fleurs ont bientôt apparaître. La récolte pour la distillation sera rapidement effectuée.

Romarin

04 – Val de l'Asse / Val de Durance : Bon développement des plants de l'année, absence de maladies ou ravageurs
Développement hétérogène des plantes plus âgées

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145	Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
---	--

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 3 : Romarin en plein développement dans le 04

84 – Albion / Comtat-Venaissin : Le romarin verbénone stagne et se développe mal dans tous les secteurs, les feuilles se recroquevillent ce qui est probablement lié au gel de printemps.



Figure 4: Romarin verbénone qui se développe mal dans le 84

Bleuet

84 – Comtat –Venaissin : Depuis la mi-juin, démarrage de la récolte manuelle. Les capitules sont congelés pour ensuite être distillés quand il y a assez de volume.

Calendula.

04 – Albion : Le semis de calendula est joli, se développe bien et est propre ; irrigation régulière au goutte-à-goutte depuis mi-mai puis arrêt progressif à partir de maintenant.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p>	<p>Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p>
--	---

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 5 : Semis de calendula du printemps sur Albion

Camomille matricaire.

84 – Comtat-Venaissin : Fin mai, la camomille matricaire plantée de l'année (avril), même si elle résiste bien à la sécheresse (au sec), commence déjà à monter, avec un début de floraison précoce au vu de la date de plantation.

Camomille romaine

84 – Albion : La camomille plantée cette année manque d'eau malgré l'irrigation régulière et monte déjà en fleurs. Elle sera rapidement récoltée pour séchage.

Mauve

84 – Comtat Venaissin : La mauve est fortement attaquée par la rouille malgré les conditions sèches de l'année et l'irrigation au goutte-à-goutte.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p>	<p>Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p>
--	---

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 6 : Rouille sur mauve dans le Vaucluse



« Feuilles »

Mélisse.

84 – Albion : La première récolte de mélisse pour l’herboristerie a été faite. Elle est bien répartie mais monte en fleurs rapidement à cause des grosses chaleurs. Certaines 2^{ème} coupes seront quand même destinées à l’herboristerie mais d’autres iront à la distillation. Les plantations de l’année végètent à cause du climat mais restent jolies

84 – Albion (plateau de Sault) : Au 20/06, les mélisses étaient prêtes

Figure 7: Mélisse du plateau d'Albion prête à distiller

à être coupées. Malgré l’absence d’arrosage depuis 3 semaines et quelques feuilles du bas abîmées probablement par une maladie fongique, la culture reste jolie.

04 – Val de l’Asse / Val de Durance (sol limoneux) : Les mélisses ont été récoltées. Pas encore de redémarrage de la végétation

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d’Agriculture 04

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l’Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d’application</p> <p>N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644</p> <p>Chambre d’Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p>	<p>Organismes :</p> <p>Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER</p> <p>Chambre d’Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p>
--	---

Ces conseils s’appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d’aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s’efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l’étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Menthe poivrée.

04 – Plateau d'Albion : Les plantations d'avril sont jolies et bien désherbées. L'arrosage au goutte-à-goutte peu fréquent (2 fois après la plantation) permet d'avoir une belle culture. Aucune récolte n'est prévue pour l'instant.

04 – Val de l'Asse / Val de Durance (sol argileux) : Les menthes ont été récoltées. Belle reprise sur les menthes plantées cette année. Des apports d'engrais organiques ont été réalisés. Absence de ravageurs, de maladies ou de carences. Attention cependant à la présence d'adventices.

84 – Comtat- Venaissin : La 1^{ère} coupe a été réalisée à la mi-juin. Pour favoriser un redémarrage et une 2^{ème} coupe, un apport d'engrais organique va rapidement être effectué.

Verveine.

04 – Val de l'Asse / Val de Durance (sol limoneux) : La verveine a été récoltée. La verveine de l'année a une reprise très irrégulière. Cela n'est pas dû à une carence ou à la présence d'insecte. La problématique viendrait plutôt des plants ou un problème de gel.

04 – Albion : Un paillage à l'aide de broyat de genévrier distillé. Il semblerait que cela maintienne légèrement de l'humidité.

Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de leur part.

Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>).

Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

